



## **COMMUNE DE LANVEOC - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5**

**Du 5 JUIN 2026 - DELIBERATION N° 2**

### **Désignation d'un représentant communal à Brest Métropole Aménagement (BMA)**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET, Maire.

Étaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Richard KLEIN, Mme Laurence MARTIN, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Yuna PENNEC, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, M. Julien ROZEN,

Absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile DABARD, M. Marc JOSEPH-TEYSSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent GUILLON, M. Frédéric LAUDE ayant donné pouvoir à M. Frédéric MONFORT ; Mme Julia ROUGE GAY ayant donné pouvoir à Mme Yuna PENNEC ; M. Raymond SAGET ayant donné pouvoir à Mme Christine LASTENNET.

Absents excusés : Mme Patricia MARCHETEAU

M. Stéphane NESZTLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion la DGS.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer valablement

Le rapporteur rappelle que « Brest Métropole Aménagement BMA-SPL » est une Société Publique Locale créée en 2017 et dotée d'un capital de 5,15 M€. Ses actionnaires principaux sont Brest métropole, la Ville de Brest et la commune de Gouesnou.

Par une délibération en date du 14 février 2024, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de 10 actions chez BMA SPL à la valeur nominale de 100 euros chacune soit une valeur totale de 1 000 euros et désigné M. Richard KLEIN, représentant la collectivité à l'assemblée spéciale de BMA SPL.

Suite à cette adhésion, BMA SPL a ainsi accompagné la commune en mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et suivi de la garantie de parfait achèvement pour le chantier de rénovation énergétique de l'école Yves OFFRET.


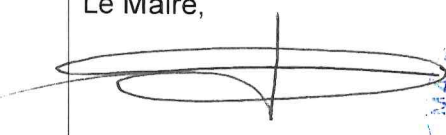
Afin de permettre à la commune de siéger dans les instances de BMA SPL, il est nécessaire que le conseil municipal renouvelé désigne un représentant. Il est proposé que M. Richard KLEIN soit à nouveau le représentant de la commune dans l'assemblée générale des actionnaires de BMA SPL.

Etant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DESIGNE** M. Richard Klein, représentant la collectivité à l'assemblée générale des actionnaires de Brest Métropole Aménagement,

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>M. Stéphane NESZTLER</p>	<p>Le Maire,</p>  <p>Christine LASTENNET.</p>
---	---